



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

administration centrale

Question écrite n° 66360

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le Premier ministre sur le manque de moyens des commissions spécialisées de terminologie et de néologismes des ministères. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour fournir à ces commissions les moyens nécessaires en personnel et en matériel pour mener à bien leur mission au service de la langue française. - Question transmise à Mme la ministre de la culture et de la communication.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention de M. le Premier ministre sur le manque de moyens des commissions spécialisées de terminologie et de néologie des ministères. Le décret n° 96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française dispose que chaque ministre désigne un haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie et un service chargé de l'assister et notamment d'assurer le secrétariat de la commission spécialisée de terminologie et de néologie relevant de son ministère. A ce jour, dix hauts fonctionnaires de terminologie et de néologie ont été nommés et dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie ont été créées. A lui seul le haut fonctionnaire de terminologie du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie encadre à l'aide d'un service support sept commissions spécialisées. C'est dans ce département ministériel que les commissions spécialisées ont été le plus actives. En effet, les commissions sont diversement productives selon leur degré d'ancienneté et d'expérience et l'importance des domaines technologiques qu'elles ont à couvrir. Certaines d'entre elles viennent d'être créées, comme par exemple au ministère de la jeunesse et des sports ou au ministère de l'environnement, d'autres sont en cours de renouvellement ou vont être renouvelées prochainement après avoir été à l'origine de la publication de nombreuses listes de vocabulaire. C'est le cas des commissions de l'ingénierie nucléaire, de la chimie, de la santé, des sciences et techniques spatiales, de l'économie et des finances, des télécommunications, de l'informatique. La Commission générale de terminologie et de néologie qui relève du Premier ministre et la délégation générale à la langue française et aux langues de France, service du ministère de la culture qui assure le secrétariat de la Commission générale, poursuivent leurs efforts pour inciter tous les ministères à faire fonctionner les commissions spécialisées de façon satisfaisante et pour coordonner leurs travaux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66360

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier Ministre

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5384

Réponse publiée le : 31 décembre 2001, page 7530